

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

**Spécialité CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
(classement des candidats par ordre alphabétique)**

	NOM	PRENOM
1	BIO-TCHANE	Imrane
2	COULIBALY	Konimba

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le lundi 19 avril 2021

Clara de Bort
Directrice Générale de l'ARS de Guyane
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

